



## La lettre d'information de l'ASEM-StM 12 Novembre 2023



### Information aux adhérents, amis et sympathisants

**Contrairement à ce que laissait supposer le silence du promoteur et autres rumeurs, le projet de parc éolien sur notre territoire est plus que jamais d'actualité et arrive à un stade inquiétant !**

---

### ***Le promoteur SAB EnR a déposé le dossier de demande d'autorisation auprès de la préfecture de Saône-et-Loire***

Certains d'entre vous ont reçu la lettre d'information N° 3 de SAB-EnR (distribuée mi-octobre dans certaines zones) annonçant le lancement officiel du projet. Il s'agit de la construction de **4 éoliennes de 247 mètres de hauteur** sur le secteur compris entre les hameaux de La Bomme (*Marigny – St-Micaud*), Dieulegard (*St-Micaud*), Boucansaud (*Marigny*) et La Fiotte (*St-Micaud – St-Eusèbe – Marigny*), comme annoncé début juillet 2023 dans la note non-technique adressée aux 17 communes concernées.

Nous avons demandé communication de ce dossier aux services préfectoraux ; la procédure administrative complexe ne nous permettra sans doute pas d'avoir connaissance de ce dossier aussi vite que nous le souhaitons pour l'étudier.

### ***Quelle est la suite de la procédure ?***

Si la demande d'autorisation déposée par SAB EnR est déclarée recevable par la *Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)*, **l'étape suivante sera l'enquête publique** ordonnée par le Préfet : pendant un mois, chaque citoyen des 17 communes concernées pourra prendre connaissance du projet et exprimer au Commissaire-enquêteur ses remarques et arguments. Le délai d'instruction par la

DREAL étant de 4 à 5 mois au minimum, l'enquête publique pourrait être engagée dès février-mars 2024.

**Il sera alors très important que chacun participe à cette enquête publique !**

Nous ne manquerons pas d'étudier précisément ce dossier et d'argumenter tous les points litigieux : biodiversité menacée, patrimoine historique et architectural dévalorisé, paysages saccagés, sans compter les conséquences néfastes pour les riverains.

---

## ***Vie associative : nous devons renforcer notre action !***

Il devient extrêmement urgent d'unir nos forces et compétences. La participation de chacun est essentielle pour faire échec à ce projet.

**Nous comptons sur vous !** Nous avons besoin de renforcer notre association et notre conseil d'administration : de nouvelles personnes, de nouvelles idées et compétences sont indispensables pour assurer un travail efficace.

## ***Assemblée générale de l'ASEM-StM***

L'assemblée générale ordinaire se tiendra :

**mardi 12 décembre à 19 h 30, à la salle des fêtes de Marigny.**

Même si vous n'êtes pas adhérents, vous pouvez assister à l'assemblée générale. Nous comptons sur votre présence !

---

## **Site internet Bien vivre en charolais**

**Notre site a été en dérangement ces dernières semaines, rendant difficile et parfois impossible l'accès aux différentes pages.**

**Nous sommes désolés de cette situation et nous avons commencé à y remédier.**

---

## **[La page Facebook de l'ASEM-StM](#)**

Plusieurs fois par semaine, découvrez un nouveau post de l'ASEM-StM : actions de l'ASEM-StM, informations générales (politique énergétique, associations partenaires...), actualités sur les communes (sorties, événements, nature et environnement, balades, ...).



ASEM-StM, 1 La Bomme, Saint-Micaud, - 71460, asem-stm@outlook.com

[Se désabonner](#) [Gérer les préférences](#)

Send free email today

Hotmail